

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 12 avril 2021

### L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LANCE UN APPEL À PROJETS POUR AMÉLIORER LE PARCOURS DE SOINS APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER

L'appel à projets a pour objectif de développer au sein de la région – dans 47 territoires d'intervention définis – des parcours de soins après le traitement actif d'un cancer, au plus près du domicile du patient, via des structures de proximité. A travers ce parcours, les patients pourront bénéficier d'un bilan d'activité physique adaptée et d'un bilan diététique et psychologique, avec pour ces deux spécialités des consultations possibles.

L'enjeu est d'**améliorer la qualité de vie et la reprise d'une vie « normale », de réduire les risques de séquelles et de prévenir les rechutes** de tout patient atteint de cancer, avec une attention particulière en direction des **publics vulnérables** (isolés, en précarité, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) et de **publics spécifiques** (enfants et Adolescents et jeunes adultes (AJA)).

Mesure de la loi de financement de la sécurité sociale, ces parcours de soins visent à proposer à des patients, bénéficiant du dispositif d'affection de longue durée (ALD) jusqu'à 12 mois après la fin du traitement actif, un **bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique adaptée** (APA) ainsi qu'un **bilan et des consultations de suivi diététique et psychologique**.

L'appel à projets concerne en priorité les **acteurs de ville** : centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), associations ou toutes structures de ville assurant une mission de coordination d'un panier de soins de support orientés vers la ville et le plus souvent hors hôpital. **Les établissements de santé ont vocation à venir en appui** à ces parcours de ville quand les domaines de l'offre sont partiels, absents ou non accessibles.

La structure porteuse devra organiser avec des professionnels (salariés et/ou sous contrat) et/ou avec des associations (Dispositifs d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP), Ligue contre le cancer...) **l'ensemble du parcours de soins de support du patient et en assurer leur coordination**. Elle s'assurera également les liens avec les professionnels et les structures du territoire d'intervention ainsi que le recueil des données nécessaires à l'évaluation territoriale du dispositif.

Un cahier des charges précise le contenu du parcours, ses modalités de réalisation et de financement, les missions de la structure candidate, les principes d'intervention, le public cible, les territoires d'intervention et les indicateurs d'évaluation. Le parcours réservé aux enfants et aux adolescents et jeunes adultes, bénéficie d'un traitement spécifique dans l'appel à projets.

Au-delà de l'enveloppe régionale attribuée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour financer les bilans et consultations, l'ARS a décidé de mobiliser son Fonds d'intervention régional (FIR) pour participer au coût de la coordination, du suivi et de l'évaluation, supporté par les structures de ville porteuses.

L'appel à projets est consultable sur le site de l'[ARS Auvergne Rhône-Alpes](#), la date de clôture est fixée au 15 juin 2021.

#### Contact presse

Direction cabinet & communication  
Service presse : 04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
241 rue Garibaldi  
CS 93 383  
Lyon cedex 03